

**PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU JEUDI 30 JUIN 2022**

Les adhérents de l'association ont été convoqués par courrier du 8 juin 2022, à une Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le jeudi 30 juin 2022, à 16 heures 30 à la Salle Artois à Alençon, selon l'ordre du jour suivant :

- Accueil et présentation
- Rapport moral
- Rapport financier
- Rapports des différentes commissions et sections
- Elections du tiers sortant
- Questions diverses

Le nombre de personnes présentes ne permettant pas d'atteindre le quorum, Mme Gaëlle MARAIS, co-Présidente en exercice, déclare non recevables les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire, clôt les débats et déclare ouverte l'Assemblée Générale Extraordinaire.

**PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU JEUDI 30 JUIN 2022**

Les adhérents de l'Association ont été convoqués par courrier en date du 08 juin 2022, à une Assemblée Générale Extraordinaire à 16h45 dans le cas où le quorum de l'Assemblée Générale Ordinaire du même jour ne serait pas atteint.

Madame MARAIS, co-Présidente, ouvre la séance et tient d'abord à remercier les amicalistes présents ainsi que les conjoints qui les accompagnent.

**I- Accueil et présentation**

**II- Rapport moral et d'activités**

Monsieur Eddie GUILLIN, Trésorier-adjoint, donne lecture du rapport moral pour l'année 2020 et résume les diverses manifestations qui ont été proposées aux amicalistes.

Le rapport présenté est approuvé à l'unanimité.

**III- Rapport financier**

La parole est ensuite donnée à Madame Gaëlle MARAIS, co-Présidente, qui nous présente le compte d'exploitation de l'exercice 2020.

Puis Madame MARAIS laisse la parole à Madame Bernadette PAUCTON, Commissaire aux comptes qui donne ensuite lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur ce bilan financier.

**IV- Rapport des commissaires aux comptes**

Le rapport des Commissaires aux comptes est en annexe jointe au procès-verbal.

**V- Rapport de la commission sociale**

Madame Gaëlle MARAIS, co-Présidente, fait part à l'Assemblée des activités de la Commission sociale en 2020. Cette commission vient en aide aux amicalistes qui ont des problèmes passagers, verse des aides aux vacances, aux classes transplantées, un complément de rémunération lors des départs en retraite et des gratifications lors de la remise de médailles du travail, ainsi que d'une allocation décès (pour les agents en activité).

Ce rapport est communiqué pour information, il n'est pas soumis aux voix de l'Assemblée.

**VI- Rapport des sections**

Les responsables des différentes sections ont fait part à l'association de leurs activités et des résultats obtenus au cours de l'année 2020. Madame Laure MOISSERON,

secrétaire-adjointe, et Julien DONNE, co-Président ont fait acte de lecture des différentes sections.

La parole a ensuite été donnée à Jean-Paul DELAHAYE pour lecture de la section retraitée.

## **VII- Gratifications**

Comme chaque année, le montant des gratifications est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, qui décide pour l'année 2021 :

Cadeau de mariage, Pacs .....	100 €
Noces d'or, noces de diamant .....	100 €
Décès .....	140 €
Cadeau de départ en retraite ou après 10 ans de présence à la Mairie .....	100 €
Naissance / adoption .....	100 €
Participation repas des retraités et agents malades .....	1.75 €

(dans les restaurants pour personnes âgées ou portage des repas à domicile dans les conditions fixées par le CCAS).

Puis, Madame la co-Présidente fait part des décisions prises par la Commission sociale qui a décidé de porter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 le complément prime retraite à 649 €.

Pour les médailles du travail, les gratifications ont été fixées comme suit :

Médaille d'Argent .....	186 €
Médaille de Vermeil .....	221 €
Médaille d'Or .....	287 €

L'allocation décès est passée à 653 €

## **VIII- COTISATIONS 2021**

Est ensuite évoqué le montant de la cotisation pour l'année 2021. Le bureau propose à l'Assemblée de ne pas augmenter le montant de la cotisation 2021 à savoir :

Pour les agents en activité : 20.00 €

Pour les retraités : 10.00 € si personne seule ; sachant que les couples paient une cotisation de 20.00 €.

Accord de l'Assemblée à l'unanimité sur les deux propositions.

## **IX- Election du tiers sortant**

Il est rappelé que, comme chaque année et conformément aux statuts, le bureau est renouvelable par tiers ; 10 postes sont à pourvoir.

Les personnes faisant partie du tiers sortants sont les suivantes :

- Sandrine TOUSSAINT, trésorière adjointe
- Laure MOISSERON, secrétaire adjointe

Gaëlle MARAIS souhaite néanmoins aborder un thème important, et remercie vivement chaque participant présents à l'assemblée générale.

Le bureau de l'amicale est initialement constitué de quinze membres. A ce jour, nous ne sommes plus que 6 membres à gérer cette association.

Ces trois dernières années leur ont été assez éprouvantes. Aussi, ils ne se sentent pas soutenus de la part des collectivités ni très aidés par les amicalistes. Elle précise que les membres ne veulent plus gérer cette association dans ces conditions.

De plus, le départ de la secrétaire a fait beaucoup de changement par rapport à ce qui avait été convenu au départ. Les collectivités leur mettaient une secrétaire à disposition ; ce qui n'est plus le cas à ce jour. Les membres ont dû prendre à la charge de l'association une secrétaire. Par la suite, les membres ont été informés que le local au sein de la collectivité n'était plus d'actualité, qu'il était délicat que la nouvelle secrétaire ait accès au réseau général informatique et au téléphone.

Hélène IVON qui a pris ses fonctions en tant que secrétaire administrative depuis le 2 mai 2022, nous est d'un grand soutien et n'a pu avoir un outil de travail effectif que seulement depuis une semaine. Elle nous a grandement aidés à constituer les dossiers. Nous tenons à la remercier vivement pour son investissement.

Nous sommes six membres très mobilisés au sein de l'amicale, mais nous avons très peu de temps à accorder à l'association car nous avons tous du travail.

Aujourd'hui, nous tenons à vous informer qu'une assemblée générale extraordinaire aura lieu courant septembre pour la dissolution de l'association. Nous sommes tous démissionnaires au sein du bureau. C'est pour cette raison que nous voulions vous en informer.

Nous avons reçu quelques candidatures pour faire partie du bureau au nombre de quatre candidats. Et, dans tous les cas, pour le tiers sortant même si tout le monde se présente, nous ne serons que dix au total. Cela montre que c'est insuffisant pour répondre à toutes les demandes. L'amicale est gênée car ne sait pas comment faire à propos du tiers sortant, à réaliser aujourd'hui ou pas ; en tout état de cause tous les membres du bureau démissionnent.

L'assemblée générale extraordinaire se tiendra en septembre prochain, et cela sera l'occasion de faire le bilan pour l'année 2021, et d'aborder ce sujet.

Enfin, Gaëlle MARAIS informe l'ensemble des amicalistes présents que chaque membre du bureau s'engage à assurer les sorties, l'arbre de Noël ... jusqu'au 31 décembre 2022.

## X- Questions diverses

Un amicaliste retraité s'interroge, il n'y aura donc plus d'amicale fin décembre 2022. La co-président confirme.

Il interroge aussi quant à la section retraitée, si l'amicale ferme il n'y aura plus de section retraitée ? Gaëlle MARAIS précise que la section retraitée fait partie de l'association, et de ce fait il n'y aura plus de section retraitée.

Gaëlle précise que le bureau a contacté et rencontré l'administration qui confirme le soutien des élus et qui ont accepté exceptionnellement pour cette assemblée générale d'ouvrir les droits à Hélène IVON afin qu'elle puisse travailler sur nos documents, mais ont bien expliqué que la problématique du local, des réseaux et du téléphone ; et elle précise que les cotisations ne peuvent plus être prélevées sur le salaire et explique que les membres du bureau sont confrontés à gérer une liste qui n'a jamais été correctement tenue auparavant.

Nous sommes très sollicités et ne nous sommes pas en capacité à répondre à toutes les demandes.

Le but c'est qu'il faut que cela soit cadré entre les élus, la collectivité et l'association.

On œuvre pour une commission sociale et que l'on n'a pas suffisamment toutes les connaissances pour pouvoir aider pleinement les personnes en difficulté. On fait la demande auprès des amicalistes et aussi auprès des services, une assistante sociale peut-être, mais nous n'avons pas de réponse.

On voit que l'amicale est étroitement liée à la collectivité, alors qu'on vient de nous dire que l'association est indépendante, au même titre que toutes les autres associations. Donc, demain s'il n'y a pas d'agent de la collectivité, il n'y a pas d'amicale pour la collectivité.

Notre volonté n'est pas de dissoudre l'association mais à ce jour nous sommes trop peu nombreux pour répondre à environ neuf cent amicalistes.

Monsieur Eddie GUILLIN intervient et souligne que la problématique qui se pose, c'est si l'amicale continue, il faudra louer un local pour la secrétaire, paiement de la secrétaire, des charges supplémentaires avec la même subvention et que ce n'est pas envisageable.

Enfin, un amicaliste retraité informe le bureau qu'il est en retraite depuis janvier 2022 et qu'il n'a reçu aucune gratification et bouteilles de champagne. Gaëlle MARAIS lui répond qu'il n'y avait pas de secrétaire en janvier et qu'ils n'étaient que

six membres présents. Elle l'invite à se rapprocher du secrétariat. Et précise qu'Hélène IVON travaille à mi-temps.

La co-présidente informe les amicalistes qu'une lettre d'information leur sera envoyée concernant la dissolution de l'amicale ainsi qu'aux élus.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la co-présidente clôt les débats et invite l'assemblée à se réunir pour partager le verre de l'amitié.